



M. Guillaume LEROY  
Président  
Association Transparence Citoyenne  
Communication au travers de la plateforme  
<https://doc.madada.fr>

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**  
02 38 29 80 00  
[mairie@gien.fr](mailto:mairie@gien.fr)

**Objet** : Demande de communication des notes de frais du Maire  
Affaire suivie par : Florent De Wilde  
Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs  
Nos Réf. : FC/LV/2024-04-03

Gien, le - 4 AVR. 2024

Monsieur le Président,

Vous avez saisi la Commune de Gien pour la communication des documents administratifs suivants concernant son Maire :

- Les notes de frais de déplacements du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui [28 mars 2024],
- Les notes de frais de restauration du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui [28 mars 2024],
- Les notes de frais de représentation du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui [28 mars 2024],

Je vous informe que le Maire de Gien ne bénéficie pas d'indemnité pour frais de représentation et n'émet donc aucune note de frais de déplacements, de restauration, de représentation à la Commune pour l'exercice de ses fonctions.

En complément de votre demande et à toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint l'ensemble des dépenses engagées par la Commune pour des repas institutionnels au compte fêtes et cérémonies ainsi que les justificatifs afférents pour la période concernée (2020-2024).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Francis Cammal**

Maire de Gien,  
Président de la Communauté des Communes Giennoises,  
Vice-Président du Conseil départemental du Loiret